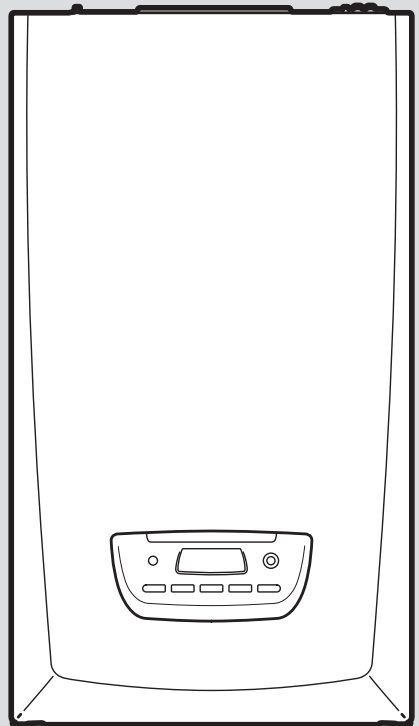


Thema Condens

25/30 -A (E-BE)

30/35 -A (E-BE)



Notice d'emploi

Sommaire

1	Sécurité	3
1.1	Mises en garde relatives aux opérations	3
1.2	Utilisation conforme	3
1.3	Consignes de sécurité générale	4
2	Remarques relatives à la documentation	7
2.1	Respect des documents complémentaires applicables	7
2.2	Conservation des documents	7
2.3	Validité de la notice.....	7
3	Description du produit	7
3.1	Structure du produit	7
3.2	Vue d'ensemble des éléments de commande	7
3.3	Description de l'écran	8
3.4	Description du fonctionnement des touches	8
3.5	Marquage CE.....	8
4	Fonctionnement	8
4.1	Mise en fonctionnement du produit.....	8
4.2	Vérification de la pression de l'installation de chauffage	8
4.3	Remplissage d'appoint de l'installation de chauffage	9
4.4	Sélection du mode de fonctionnement	9
4.5	Réglage de la température d'eau chaude sanitaire	9
4.6	Réglage de la température de départ du chauffage.....	10
4.7	Protection contre le gel	11
5	Dépannage	11
5.1	Identification et résolution des défauts	11
5.2	Visualisation des codes défauts	11

6	Entretien et maintenance	12
6.1	Maintenance	12
6.2	Entretien du produit	12
6.3	Contrôle de la conduite d'écoulement des condensats et de l'entonnoir d'évacuation	12
7	Mise hors service	12
7.1	Mise hors service provisoire du produit.....	12
7.2	Mise hors service définitive du produit.....	12
8	Recyclage et mise au rebut	12
9	Garantie et service client	13
9.1	Garantie	13
9.2	Service après-vente	14
	Annexe	15
A	Dépannage	15

1 Sécurité

1.1 Mises en garde relatives aux opérations

Classification des mises en garde liées aux manipulations

Les mises en garde relatives aux manipulations sont graduées à l'aide de symboles associés à des mots-indicateurs, qui signalent le niveau de gravité du risque encouru.

Symboles de mise en garde et mots-indicateurs



Danger !

Danger de mort immédiat ou risque de blessures graves



Danger !

Danger de mort par électrocution



Avertissement !

Risque de blessures légères



Attention !

Risque de dommages matériels ou de menaces pour l'environnement

1.2 Utilisation conforme

Une utilisation incorrecte ou non conforme peut présenter un danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi endommager l'appareil et d'autres biens matériels.

Ce produit est un générateur de chaleur spécialement conçu pour les installations de chauffage fonctionnant en circuit fermé et la production d'eau chaude sanitaire.

L'utilisation conforme du produit suppose :

- le respect des notices d'utilisation fournies avec le produit ainsi que les autres composants de l'installation
- le respect de toutes les conditions d'inspection et de maintenance qui figurent dans les notices.

Ce produit peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans ainsi que des personnes qui ne sont pas en pleine possession de leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales, ou encore qui manquent d'expérience ou de connaissances, à condition qu'elles aient été formées pour utiliser le produit en toute sécurité, qu'elles comprennent les risques encourus ou qu'elles soient correctement encadrées. Les enfants ne doivent pas jouer avec ce produit. Le nettoyage et l'entretien courant du produit ne doivent surtout pas être effectués par des enfants sans surveillance.

Toute utilisation autre que celle décrite dans la présente notice ou au-delà du cadre stipulé dans la notice sera considérée comme non conforme. Toute utilisation directement commerciale et industrielle sera également considérée comme non conforme.

Attention !

Toute utilisation abusive est interdite.

1.3 Consignes de sécurité générale

1.3.1 Danger en cas d'erreur de manipulation

Toute erreur de manipulation présente un danger pour vous-même, pour des tiers et peut aussi provoquer des dommages matériels.

- ▶ Lisez soigneusement la présente notice et l'ensemble des documents complémentaires applicables, et tout particulièrement le chapitre « Sécurité » et les avertissements.
- ▶ N'exécutez que les tâches pour lesquelles la présente notice d'utilisation fournit des instructions.


1.3.2 Danger de mort en cas de fuite de gaz

En cas d'odeur de gaz dans les bâtiments :

- ▶ Évitez les pièces où règne une odeur de gaz.
- ▶ Si possible, ouvrez les portes et les fenêtres en grand pour créer des courants d'air.
- ▶ Évitez les flammes nues (par ex. briquet ou allumettes).
- ▶ Ne fumez pas.
- ▶ N'utilisez surtout pas d'interrupteur électrique, fiche de secteur, sonnette, téléphone ou autre interphone dans le bâtiment.
- ▶ Fermez le dispositif d'arrêt du compteur à gaz ou le dispositif de coupure principal.
- ▶ Si possible, fermez le robinet d'arrêt du gaz du produit.
- ▶ Prévenez les habitants en les appelant ou en frappant à leur porte.
- ▶ Quittez immédiatement le bâtiment et veillez à ce que personne n'y pénètre.
- ▶ Prévenez la police et les pompiers dès que vous avez quitté le bâtiment.
- ▶ Prévenez le service d'urgence du fournisseur de gaz avec un téléphone situé hors du bâtiment.

1.3.3 Danger de mort en cas d'obturation ou de fuite de la conduite des gaz de combustion

En cas d'odeur de gaz de combustion dans les bâtiments :

- 
- ▶ Ouvrez les portes et les fenêtres en grand pour créer des courants d'air.
 - ▶ Éteignez le produit.
 - ▶ Contactez un installateur spécialisé

1.3.4 Danger de mort dû aux substances explosives et inflammables


- ▶ N'utilisez pas le produit dans des pièces où vous entreposez des substances explosives ou inflammables (par ex. essence, papier, peinture).

1.3.5 Danger de mort en cas d'omission de dispositif de sécurité

Tout dispositif de sécurité manquant (par ex. soupape de sécurité, vase d'expansion) peut entraîner des brûlures mortelles ou d'autres blessures graves, notamment en cas d'explosion.

- ▶ Demandez à l'installateur spécialisé de vous montrer l'emplacement et le fonctionnement des dispositifs de sécurité.

1.3.6 Danger de mort en cas de modifications apportées au produit ou dans l'environnement du produit

- ▶ Ne retirez, ne shuntez et ne bloquez en aucun cas les dispositifs de sécurité.
 - ▶ Ne manipulez aucun dispositif de sécurité.
 - ▶ Ne détériorez pas et ne retirez jamais les composants scellés du produit.
 - ▶ N'effectuez aucune modification :
 - au niveau du produit
 - au niveau des conduites d'arrivée de gaz, d'air, d'eau et des câbles électriques
 - au niveau de l'installation d'évacuation des gaz de combustion
 - au niveau du système d'évacuation des condensats
 - au niveau de la soupape de sécurité
 - au niveau des conduites d'évacuation
 - au niveau des éléments de construction ayant une incidence sur la sécurité de fonctionnement du produit
- 

1.3.7 Risque d'intoxication en cas d'apport insuffisant en air de combustion

Condition: Fonctionnement sur air ambiant

- ▶ Faites en sorte que l'alimentation en air de combustion soit suffisante.

1.3.8 Risques de blessures et de dommages matériels en cas de maintenance ou de réparation négligée ou non conforme

- ▶ Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des travaux de maintenance ou de réparation de votre produit.
- ▶ Contactez immédiatement un installateur spécialisé afin qu'il procède au dépannage.
- ▶ Conformez-vous aux intervalles de maintenance prescrits.

1.3.9 Risques de corrosion en cas d'air de combustion ou d'air ambiant inadapté

Les aérosols, les solvants, les détergents chlorés, les peintures, les colles, les produits ammoniacqués, les poussières et autres risquent de provoquer un phénomène de corrosion au niveau du produit et du conduit du système ventouse.

- ▶ Faites en sorte que l'air de combustion soit exempt de

fluor, de chlore, de soufre, de poussières etc.

- ▶ Veillez à ce qu'il n'y ait pas de substances chimiques entreposées dans la pièce d'installation.

1.3.10 Protection de type armoire

La conception de la protection de type armoire de l'appareil est soumise à des prescriptions particulières.

- ▶ Vous ne devez pas procéder vous-même à l'habillage du produit.
- ▶ Adressez-vous à une société d'installation si vous souhaitez équiper votre produit d'un habillage de type armoire.

1.3.11 Risque de dommages matériels sous l'effet du gel

- ▶ Assurez-vous que l'installation de chauffage reste en service dans tous les cas lorsqu'il gèle, mais aussi que toutes les pièces sont suffisamment chauffées.
- ▶ Si vous ne pouvez pas faire en sorte que l'installation de chauffage reste en service, faites-la vidanger par un installateur spécialisé.

2 Remarques relatives à la documentation

2.1 Respect des documents complémentaires applicables

- Conformez-vous impérativement à toutes les notices d'utilisation qui accompagnent les composants de l'installation.

2.2 Conservation des documents

- Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents complémentaires applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

2.3 Validité de la notice

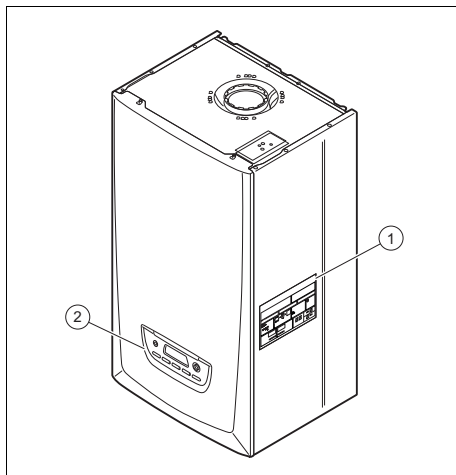
Cette notice s'applique exclusivement aux modèles suivants :

Produit - référence d'article

Thema Condens 25/30 -A (E-BE)	0010017363
Thema Condens 30/35 -A (E-BE)	0010017364

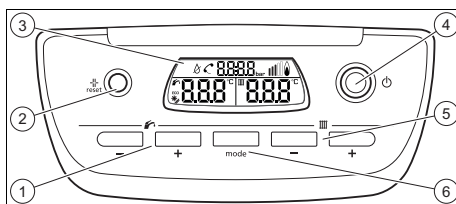
3 Description du produit




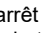
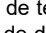
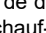
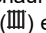
3.1 Structure du produit



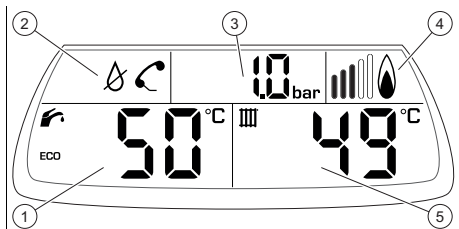
- 1 Notice d'emploi abrégée aimantée
2 Éléments de commande

3.2 Vue d'ensemble des éléments de commande



- 1 Touches de température d'eau chaude sanitaire  et 
2 Touche de réinitialisation 
3 Écran
4 Touche Marche/arrêt 
5 Touches de température de départ du chauffage  et 
6 Touche de mode de fonctionnement 

3.3 Description de l'écran



- | | | | |
|---|---|---|------------------------------------|
| 1 | Température d'eau chaude sanitaire | 4 | Icône de fonctionnement du brûleur |
| 2 | Symboles de défaut | 5 | Température de départ de chauffage |
| 3 | Pression de l'installation/message d'erreur | | |

3.4 Description du fonctionnement des touches

Touche	Signification
	- sélectionner le mode de fonctionnement
ou	- régler la température d'eau chaude sanitaire - régler la température de départ du chauffage
	- réinitialiser le produit
Marche / Arrêt	- mettre en marche / arrêter le produit

Les valeurs réglables clignotent à l'écran.

3.5 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les produits sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la déclaration de conformité.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

4 Fonctionnement

4.1 Mise en fonctionnement du produit

4.1.1 Ouverture des dispositifs d'arrêt

Condition: L'installateur spécialisé qui a procédé à l'installation du produit a montré l'emplacement et le fonctionnement des dispositifs d'arrêt.

- ▶ Assurez-vous que tous les robinets sont ouverts.

4.1.2 Mise en marche du produit

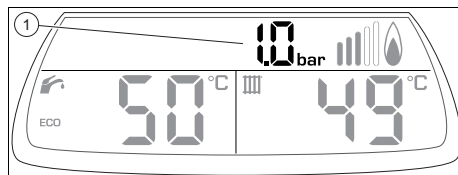
- ▶ Appuyez sur la touche Marche/Arrêt.
 - ◁ L'écran s'allume une fois que le produit est sous tension. Le produit est opérationnel au bout de quelques secondes.

4.2 Vérification de la pression de l'installation de chauffage



Remarque

La vérification de la pression doit s'effectuer sans demande de chauffage et/ou sans demande d'eau chaude sanitaire.



- 1 Pression de remplissage actuelle
- ▶ Une fois par mois, vérifier la pression de remplissage du produit.
 - Pression de remplissage recommandée: 1 ... 1,5 bar (100.000 ... 150.000 Pa)
 - ◁ Si la pression de remplissage est correcte, alors aucune manipulation n'est nécessaire.
 - ▽ Si la pression de remplissage est trop basse, alors ajoutez de l'eau dans l'installation de chauffage

4.3 Remplissage d'appoint de l'installation de chauffage



Attention !
Risques de dommages si l'eau de chauffage est très calcaire, corrosive ou qu'elle contient des produits chimiques !

Une eau du robinet inadaptée risque d'endommager les joints et les membranes, de boucher les composants hydrauliques, aussi bien dans l'appareil que dans l'installation de chauffage, ou encore de provoquer des bruits.

- ▶ Vous devez systématiquement utiliser une eau de chauffage adaptée pour l'installation de chauffage.
- ▶ En cas de doute, demandez conseil à votre installateur spécialisé.



Remarque
L'installateur spécialisé se charge du remplissage initial, des éventuels appoints et de la qualité de l'eau.


L'utilisateur se charge uniquement de faire les appoints en eau dans l'installation de chauffage.

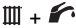


1. Ouvrez tous les robinets des radiateurs (robinets thermostatiques) de l'installation de chauffage.
2. Remplissez l'installation d'eau jusqu'à ce que la pression de remplissage requise soit atteinte.
 - Pression de remplissage recommandée: 1 ... 1,5 bar (100.000 ... 150.000 Pa)
3. Contrôlez la pression de remplissage indiquée à l'écran.

4.4 Sélection du mode de fonctionnement



Remarque
Après chaque allumage, le produit démarre en mode «chauffage + eau chaude sanitaire».

- ▶ Appuyez sur  autant de fois que nécessaire pour que l'écran affiche le mode de fonctionnement souhaité.

Symbole	Mode de fonctionnement
	Chauffage + eau chaude sanitaire
	Chauffage uniquement
	Eau chaude sanitaire uniquement et protection antigel
–	Absence/Protection antigel

4.5 Réglage de la température d'eau chaude sanitaire







Danger !
Danger de mort en présence de légionelles !

Les légionelles se développent à des températures inférieures à 60 °C.

- ▶ Renseignez-vous auprès de votre professionnel qualifié concernant les mesures qui ont été prises dans votre installation dans le cadre de la fonction antilégionelles.
- ▶ Ne réglez pas la température de l'eau en dessous de 60 °C sans avoir consulté le professionnel qualifié au préalable.

Validité: chaudière mixte

Condition: Température gérée par la chaudière

- ▶ Appuyez sur la touche   ou 
 pour régler la température.

Condition: Température gérée par le thermostat d'ambiance

- ▶ Réglez la température d'eau chaude sur le thermostat d'ambiance.



Remarque

Si vous appuyez sur l'une des touches , ou , l'écran affiche .

Validité: chaudière chauffage seul ET avec ballon d'eau chaude sanitaire

Condition: Piloté par un capteur de température

- ▶ Appuyez sur la touche ou pour régler la température.

Condition: Piloté par un aquastat

- ▶ Réglez la température d'eau chaude sur l'aquastat.



Remarque

Si vous appuyez sur l'une des touches , ou , l'écran affiche .

Validité: Fonction de préchauffage de l'eau chaude sanitaire disponible

Condition: La fonction de préchauffage est rendue disponible par l'installateur spécialisé

- ▶ Appuyez sur les touches et pendant 3 secondes pour activer ou désactiver le mode ECO.
 - ◁ Si s'affiche à l'écran, le préchauffage est désactivé.
 - ◁ Si n'est pas affiché à l'écran, le préchauffage est activé.

4.6 Réglage de la température de départ du chauffage

Validité: sans sonde extérieure ET sans thermostat d'ambiance

- ▶ Réglez la température de départ de chauffage avec (III) ou (III).



Remarque

Il est possible que l'installateur spécialisé ait défini une température minimale et plafonné la température maximale que vous pouvez régler.

4.5.1 Activation et désactivation du mode ECO

Validité: sans fonction de préchauffage de l'eau chaude sanitaire disponible

- ▶ Réglez la température d'eau chaude sanitaire.

Condition: Température d'eau chaude sanitaire: < 50 °C

- Le mode s'affiche à l'écran.

Condition: Température d'eau chaude sanitaire: ≥ 50 °C

- Le mode n'est pas affiché à l'écran.

Validité: Thermostat d'ambiance

- ▶ Réglez la température de départ de chauffage au maximum avec (III).
- ▶ Réglez la température de chauffage souhaitée sur le thermostat d'ambiance.
 - ◁ La température de départ de chauffage effective est modulée automatiquement par le thermostat d'ambiance.

Validité: Sonde extérieure

- ▶ Il n'est pas possible de régler la température de départ chauffage même si vous appuyez sur l'une des touches (III) ou (III).
 - ◁ L'écran affiche la température de départ de chauffage calculée par la chaudière.

◁ La température de départ de chauffage effective est modulée automatiquement par la chaudière.

4.7 Protection contre le gel

4.7.1 Fonction de protection contre le gel du produit

La fonction de protection contre le gel commande la mise en fonctionnement de la chaudière et de la pompe dès lors que la température de protection dans le circuit chauffage est atteinte.

– Température de protection: 12 °C

La pompe s'arrête dès que la température minimale de l'eau contenue dans le circuit chauffage est atteinte.

– Température minimale de l'eau: 15 °C

Si la température d'allumage brûleur dans le circuit chauffage est atteinte, alors le brûleur s'allume jusqu'à atteindre la température de coupure du brûleur.

– Température d'allumage du brûleur:
7 °C

– Température de coupure du brûleur:
35 °C

Le circuit d'eau sanitaire (froide et chaude) n'est pas protégé par la chaudière.

La protection de l'installation contre le gel ne peut être garantie uniquement par la chaudière.

Un régulateur est nécessaire pour contrôler la température de l'installation.

4.7.2 Protection de l'installation contre le gel



Remarque

Assurez-vous que les alimentations en électricité et en gaz du produit sont en service.

Condition: Absence de quelques jours, Sans régulateur

- ▶ Sélectionnez le mode absence/Protection contre le gel (→ page 9).

◁ Seule la pression de l'eau dans le circuit chauffage est visible.

Condition: Absence de quelques jours, Avec régulateur

- ▶ Programmez votre absence sur le régulateur pour que les dispositifs de protection contre le gel soient opérationnels.

Condition: Absence prolongée

- ▶ Contactez un professionnel qualifié afin qu'il effectue la vidange de l'installation ou qu'il protège le circuit chauffage par ajout d'un additif antigel spécial chauffage.

5 Dépannage

5.1 Identification et résolution des défauts


- ▶ En cas de problème de fonctionnement du produit, vous pouvez contrôler vous-même certains points à l'aide du tableau en annexe.

Dépannage (→ page 15)

- ▶ Si le produit ne fonctionne pas correctement alors que vous avez contrôlé les points indiqués dans le tableau, contactez un service client pour qu'il remédie au défaut.

5.2 Visualisation des codes défauts

Les codes défauts sont prioritaires sur tous les autres affichages. Si plusieurs défauts surviennent simultanément, ils s'affichent en alternance pendant deux secondes.

- ▶ Si votre produit affiche , alors adressez-vous à un service client.

6 Entretien et maintenance

6.1 Maintenance

Seules une inspection annuelle et une maintenance bisannuelle, réalisées par un installateur spécialisé, permettent de garantir la disponibilité et la sécurité, la fiabilité et la longévité du produit. Il peut être nécessaire d'anticiper l'intervention de maintenance, en fonction des constats de l'inspection.

6.2 Entretien du produit

1. Nettoyez l'habillage avec un chiffon humecté d'eau savonneuse.
2. N'utilisez pas d'aérosol, de produit abrasif, de produit vaisselle, de détergent solvanté ou chloré.

6.3 Contrôle de la conduite d'écoulement des condensats et de l'entonnoir d'évacuation

- Inspectez régulièrement la conduite d'écoulement des condensats et l'entonnoir d'évacuation à la recherche d'éventuels défauts, et plus particulièrement de bouchons.

Il ne doit pas y avoir de corps étrangers visibles ou perceptibles au toucher dans la conduite d'écoulement des condensats et l'entonnoir d'évacuation.

- Faites intervenir un service client si vous constatez des défauts.

7 Mise hors service

7.1 Mise hors service provisoire du produit

- Une mise hors service provisoire du produit ne peut être effectuée qu'en l'absence de risque de gel.
- Appuyez sur la touche Marche/arrêt.
 - ◀ L'écran s'éteint.
- En cas de désactivation prolongée (par ex. vacances), il convient de fermer

également le robinet d'arrêt du gaz et le robinet d'arrêt d'eau froide.

7.2 Mise hors service définitive du produit

- Confiez la mise hors service définitive du produit à un service client.

8 Recyclage et mise au rebut

Mise au rebut de l'emballage

- Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé le produit.

Mise au rebut de l'appareil



■ Si le produit porte ce symbole :

- Dans ce cas, ne jetez pas le produit avec les ordures ménagères.
- Éliminez le produit auprès d'un point de collecte d'équipements électriques et électroniques usagés.

Suppression des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel risquent d'être utilisées à mauvais escient par des tiers.

Si le produit renferme des données à caractère personnel :

- Vérifiez qu'il n'y a pas de données à caractère personnel sur le produit ou à l'intérieur du produit (par ex. identifiants de connexion) avant de procéder à sa mise au rebut.

9 Garantie et service client

9.1 Garantie

Merci d'avoir choisi Bulex, la marque de la chaudière murale au gaz.

Bulex garantit cet appareil contre tous vices de fabrication ou de matière pendant une durée de DEUX ans à compter de l'installation.

Cet appareil a été fabriqué et contrôlé avec le plus grand soin. Il est prêt à fonctionner (les réglages ont été faits en usine).

Son installation doit être nécessairement réalisée par un professionnel agréé, conformément à la notice d'installation qui y est jointe, suivant les règles de l'art et dans le respect des normes officielles et règlements en vigueur.

La garantie couvre la réparation et/ou le remplacement de pièces reconnues défectueuses par Bulex, ainsi que la main-d'oeuvre nécessaire pour y procéder. Elle ne profite qu'à l'utilisateur, pour autant que celui-ci emploie l'appareil en bon père de famille suivant les conditions normales prévues dans le mode d'emploi. Sauf convention particulière dûment prouvée par écrit, seul notre service après vente Bulex Services est habilité à assurer le service de la garantie et seulement sur le territoire de la Belgique.

A défaut, les prestations de tiers ne sont en aucun cas prises en charge par Bulex.

La garantie se limite aux seules prestations prévues. Toute autre demande, de quelque nature que ce soit (exemple : dommages-intérêts pour frais ou préjudices quelconques occasionnés à l'acheteur ou à un tiers quelconque, etc.) en est expressément exclue.

La validité de la garantie est subordonnée aux conditions suivantes:

- cette notice et son étiquette code barres doivent être présentées avec l'appareil

qu'elles couvrent; leur perte entraîne celle de la garantie.

- le bon de garantie doit être complètement rempli, signé, cacheté et daté par l'installateur agréé.
- il doit être renvoyé, dans la quinzaine de l'installation à Bulex. A défaut, la garantie prend cours à la date de fabrication de l'appareil, et non à sa date d'installation.
- le numéro de fabrication de l'appareil ne doit être ni altéré ni modifié,
- l'appareil ne doit avoir subi aucune modification ou adaptation, hormis celles éventuellement exécutées par du personnel agréé par Bulex, avec des pièces d'origine Bulex, en conformité avec les normes d'agrément de l'appareil en Belgique,
- l'appareil ne peut être, ni placé dans un environnement corrosif (produits chimiques, salon de coiffure, teintures, etc.), ni alimenté par une eau agressive (adjonction de phosphates, silicates, dureté inférieure à 6°F).

Une intervention sous garantie n'entraîne aucun allongement de la période de garantie. La garantie ne joue pas lorsque le mauvais fonctionnement de l'appareil est provoqué par :

- une installation non conforme,
- une cause étrangère à l'appareil telle que :
 - tuyaux d'eau ou de gaz chargés d'impuretés, manque de pression, inadaptation ou modification de la nature et/ou des caractéristiques des fluides (eau, gaz, électricité),
 - tuyaux de chauffage en matière synthétique et sans ajout d'un inhibiteur,
 - usage anormal ou abusif, erreur de manipulation par l'utilisateur, manque d'entretien, entartrage, négligence, heurt, chute, manque de protection en cours de transport, surcharge, etc.,
 - gel, force majeure, etc.,

- intervention d'une main-d'oeuvre non compétente,
- électrolyse,
- utilisation de pièces non d'origine.

La visite du service après-vente se fera uniquement sur demande. Est débitrice de la facture éventuelle, la personne qui a demandé l'intervention, sauf accord préalable et écrit d'un tiers pour que la facture lui soit adressée.

En cas de litige, la Justice de Paix du 2ème Canton de Bruxelles, le Tribunal de Première Instance ou de Commerce et, le cas échéant, la Cour d'Appel de Bruxelles, sont seuls compétents.

9.2 Service après-vente

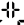
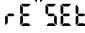
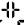


Nettoyé et bien réglé, votre appareil consommera moins et durera plus longtemps. Un entretien annuel de l'appareil et des conduits par un professionnel qualifié est indispensable au bon fonctionnement de l'installation. Il permet d'allonger la durée de vie de l'appareil, de réduire sa consommation d'énergie et ses rejets polluants.

- Sur le site www.bulex.be
- Votre bureau Bulex service après-vente régional.

Annexe

A Dépannage

Défaut	Cause	Action corrective
Pas d'eau chaude sanitaire, chauffage qui ne monte pas en température ; le produit ne se met pas en marche	Robinet d'arrêt du gaz du bâtiment fermé	Ouvrir le robinet d'arrêt du gaz du bâtiment
	Alimentation électrique du bâtiment coupée	Activer l'alimentation électrique du bâtiment
	Touche Marche/arrêt du produit en position Arrêt	Mettre la touche Marche/arrêt du produit en position Marche
	La température de départ réglée pour le chauffage est trop basse, le mode chauffage ou eau chaude sanitaire est désactivé et/ou la température réglée pour l'eau chaude sanitaire est trop basse	Activer le mode de fonctionnement souhaité Régler la température de départ de chauffage et/ou la température de l'eau chaude sanitaire sur la valeur souhaitée
	Pression de remplissage de l'installation de chauffage insuffisante	Ajouter de l'eau dans l'installation de chauffage
	Présence d'air dans l'installation de chauffage	Purger les radiateurs En cas de problème récurrent : s'adresser à un installateur spécialisé
	Problème d'allumage	Appuyer sur la touche de réinitialisation En cas de problème récurrent : s'adresser à un installateur spécialisé
Mode eau chaude sanitaire opérationnel ; chauffage qui ne se met pas en marche	Pas de demande de chaleur du régulateur	Vérifier le programme horaire du régulateur et le rectifier si nécessaire Vérifier la température ambiante et rectifier la température ambiante de consigne si nécessaire (« notice d'emploi du régulateur »)
	La température réglée pour le départ de chauffage est trop basse ou le mode chauffage est désactivé	Activer le mode de fonctionnement chauffage Régler la température de départ de chauffage sur la valeur souhaitée
	Présence d'air dans l'installation de chauffage	Purger les radiateurs En cas de problème récurrent : s'adresser à un installateur spécialisé
Pas d'eau chaude sanitaire, chauffage qui fonctionne correctement	La température réglée pour l'eau chaude sanitaire est trop basse ou le mode eau chaude sanitaire est désactivé	Activer le mode de fonctionnement eau chaude sanitaire Régler la température de l'eau chaude sanitaire sur la valeur souhaitée

Défaut	Cause	Action corrective
Traces d'eau sous le produit	Conduite d'évacuation des condensats obstruée	Vérifier la conduite d'évacuation des condensats et la nettoyer si nécessaire
	Fuite au niveau de l'installation ou du produit	Fermer l'arrivée d'eau froide du produit, faire appel à un installateur spécialisé
L'écran indique  et l'affichage de pression clignote 	Défaut	Appuyer sur la touche de réinitialisation  et patienter cinq secondes. Si le défaut ne disparaît pas, s'adresser à un installateur spécialisé
L'écran indique  et l'affichage de pression clignote < 0,5 bar (< 50.000 Pa)	Manque d'eau dans l'installation	Faire un appoint d'eau traitée En cas de problème récurrent : s'adresser à un installateur spécialisé
Affichage de pression qui clignote $\geq 2,5$ bar (≥ 250.000 Pa)	Pression excessive dans l'installation	Purger un radiateur En cas de problème récurrent : s'adresser à un installateur spécialisé
L'écran indique  et l'affichage de pression clignote	Message d'erreur	S'adresser à un installateur spécialisé

Fournisseur**Bulex**

Golden Hopestraat 15 ■ 1620 Drogenbos ■ Belgien, Belgique, België

Tel. 02 555 1313 ■ Fax 02 555 1314

info@bulex.com ■ www.bulex.be



0020200483_01

Éditeur/fabricant**Bulex**

Golden Hopestraat 15 ■ 1620 Drogenbos ■ Belgien, Belgique, België

Tel. 02 555 1313 ■ Fax 02 555 1314

info@bulex.com ■ www.bulex.be

© Ces notices relèvent de la législation relative aux droits d'auteur et toute reproduction ou diffusion, qu'elle soit totale ou partielle, nécessite l'autorisation écrite du fabricant.

Sous réserve de modifications techniques.